

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie
Herausgeber: Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde
Band: 3 (1925)
Heft: 10

Artikel: Amanita spissa Fries., Am. valida Fries., Am. ampla Persoon et Am. pantherina De Candolle
Autor: Konrad, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-933531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zeitschrift für Pilzkunde

Offizielles Organ des Schweizerischen Vereins für Pilzkunde

An unsere Mitglieder!

Die finanziellen Verhältnisse haben uns leider bis anhin verhindert, unserer Zeitschrift farbige Pilztafeln zur Bereicherung mitzugeben. Da wir an Zahl noch klein sind, haben wir vorerst um eine Subvention nachgesucht, aber ohne jeden positiven Erfolg.

Wir wenden uns heute mit der Bitte an Euch, durch vermehrte Propaganda für Zeitschrift und Verein das uns gesteckte Ziel doch zu erreichen. Jedes Mitglied führe uns nur einen neuen Pilzfreund zu und wir können mit der Veröffentlichung von farbigen Beilagen zu unserer Zeitschrift beginnen.

Es liegt im Interesse eines jeden einzelnen Mitgliedes: Werbet für unseren schweizerischen Verein für Pilzkunde und die Zeitschrift!

Die Schriftleitung.

Amanita spissa Fries., Am. valida Fries., Am. ampla Persoon et Am. pantherina De Candolle.

Nous reproduisons sous ce titre un travail que notre sociétaire M. Konrad, géom. à Neuchâtel vient de publier dans le Bulletin de la société mycologique de France :

Ces trois premières espèces, communes dans les bois du Jura, se distinguent mal les unes des autres et, ce qui est plus grave, elles ont parfois été confondues avec la quatrième, *Am. pantherina* D. C.

Boudier, dans ses «Observations sur quelques-unes des principales espèces d'Amanites» (voir *Bull. Soc. myc. de France*, 1902, p. 265), dite textuellement: « Quélet me paraît avoir confondu cette espèce avec *valida*. Celle qu'il décrit sous ce dernier nom et la figure de Kromb, qu'il cite Pl. I, fig. 7—8, ap-

« partiennent manifestement à *spissa*. Par
« contre, celle qu'il décrit comme cette
« dernière espèce doit être *valida*. Ainsi
« s'explique le point de doute dont il
« fait suivre, dans la description de son
« *spissa*, les fig. de Kromb, Pl. 29, fig. 1-5,
« qui représentent cependant parfaitement
« bien le véritable *Am. spissa*, et qu'il
« aurait dû réunir à la précédente. Gil-
« let la figure bien, mais sous le nom
« d'*ampla*. »

Nous apportons aujourd'hui la preuve que Quélet a confondu *spissa* et *valida*

Cette preuve réside dans les planches originales de Louis Favre, magnifiques aquarelles conservées à Neuchâtel; le maître français Quélet, qui entretenait d'excellentes relations avec le neuchâtelois Favre, a revu et corrigé les déterminations de ce dernier; or, la planche de Favre, représentant manifestement *Am. spissa*, déterminée par Favre comme étant *Am. pantherina*, planche reproduite par cet auteur, sous ce nom erroné, dans son ouvrage paru en 1861, porte, de la fine écriture originale de Quélet, la rectification *Amanita valida*. Ainsi donc, le dessin de l'espèce représentant *Am. spissa* pour tous les mycologues modernes (parmi lesquels M. René Maire), était pour Favre *pantherina* et pour Quélet *valida*.

Nous reviendrons, tout à l'heure, sur l'erreur de Favre. Quant à celle de Quélet, en est-ce vraiment une? Oui, si avec Fries, Saccardo, Gillet, M. Bataille, Bigeard, Ricken et maints autres auteurs, nous admettons que *spissa* et *valida* sont deux espèces distinctes. Non, si avec M. Dumée nous pouvons admettre qu'il s'agit de synonymes ou, au plus, de simples formes d'une même espèce.

Rappelons que, dans ses «Notes de mycologie pratique» (voir *Bull. Soc. myc. de France*, 1916), M. Dumée conclut nettement à la synonymie de *Am. spissa* Fr. = *cinerea* Kromb. = *ampla* Pers. = *valida* Fr. = *excelsa* Fr. = *umbrina* Pers.

Ces espèces sont en effet proches voisines, sauf *umbrina*, qu'il y a lieu de considérer comme un synonyme de *pantherina*.

Amanita spissa est, nous l'avons dit, un champignon commun dans le Jura neuchâtelois, beaucoup plus commun que *Am. pantherina* qui y est assez rare. Or, nous avons pu constater que cette espèce présente de grandes variations de forme, de couleur et de grandeur; au début de nos observations, nous avons cru pouvoir distinguer très nettement *valida* et *ampla* de *spissa*; nous devons aujourd'hui reconnaître que cette distinction nous est moins facile et que les champignons que nous déterminons comme *valida* et *ampla* pourraient bien n'être que des variétés de *spissa*. L'espèce que nous connaissons est tantôt courte et trapue, tantôt allon-

gée; tantôt elle est ferme et solide, tantôt délicate et fragile; le chapeau est tantôt gris souris, tantôt brun plus ou moins foncé; les débris blanchâtres-grisâtres de la volve, recouvrant le chapeau, sont tantôt membraneux, tantôt farineux, tantôt nettement verruqueux; enfin, le pied, plus ou moins teinté de grisâtre, est tantôt très bulbeux-napiforme-radiquant, tantôt simplement renflé à la base. Le polymorphisme de cette espèce nous paraît devoir être attribué, comme pour tant d'autres champignons, à la nature du terrain, à sa plus ou moins grande humidité, à sa dureté; les individus ne sont pas les mêmes en terrain sec et dur ou dans la mousse humide, dans les sapinières ou dans les bois de hêtres et de chênes. Nous rencontrons cette espèce, en juin déjà et jusqu'en octobre, surtout sous les sapins; dans les bois feuillus, elle est moins ferme, plus délicate et plus grande. *Ampla* nous paraît n'être qu'une variété de *spissa* des bois feuillus. Quant à *valida*, nous considérons comme tel une variété que nous rencontrons sous des sapins et qui est surtout caractérisée par la couleur brun-grisâtre, fusciscente, que prennent les lamelles froissées et la marge de l'anneau. M. Barbier, parlant de *valida* (voir *Bull. Soc. myc. de France*, 1911, p. 172), dit: « Le caractère le plus distinct de l'espèce « me paraît être le brunissement de toutes « les parties froissées ou fanées: marge « du chapeau, arête des feuillets, anneau, « etc. »

Rappelons que le Dr. René Ferry, écrivait dans la *Revue myc. de Roume-guère*, n° du 1^{er} oct. 1890, en parlant d'*Am. valida* et *spissa*: « Ces deux espèces se res- « semblent tellement qu'il est souvent « impossible de les distinguer; deux ca- « ractères seulement me paraissent per- « mettre de les discerner: l'odeur (odeur « de radis pour l'un, d'où le nom d'*Am. « raphaniodora* proposé par l'auteur) et « la structure du pied (pied constamment « plein pour l'autre, d'où le nom propo- « sé d'*Am. solida*) ». Les descriptions très détaillées du Dr. Ferry ne nous permettent cependant pas d'attribuer avec certitude son *Am. raphaniodora* et son *Am. solida* plus à *Am. spissa* qu'à *Am. valida*, cer-

tains caractères étant communs aux deux espèces.

En ce qui concerne les spores, nos mensurations nous ont donné pour toutes les variétés que nous rencontrons, y compris *ampla* et *valida*, $8-10 \times 5-7 \frac{1}{2} \mu$. M. Barbier indique pour *valida* $10-12 \times 7-9$ et Boudier pour *ampla* $11-13 \times 6-8 \mu$. Ces différences veulent-elles dire que nos variétés ne concernent que *spissa* et que *valida* et *ampla* existent réellement ailleurs que dans le Jura? Nous en doutons. C. Rea, dans son récent ouvrage, indique bien pour *spissa* $9-10 \times 8-9 \mu$. Les variations de cette espèce s'étendraient-elles jusqu'aux spores?

Nous observons à la marge des lamelles de *spissa*, de *valida* et d'*ampla* les mêmes grandes cellules hyalines, globuleuses, creuses, en forme de ballon, mesurant $30-50 \times 20-40 \mu$.

Quant à la comestibilité, nous pouvons affirmer, pour en avoir fait l'essai sur nous-même, que toutes nos variétés du Jura sont comestibles. La comestibilité de *spissa* est du reste connue, quand bien même de nombreux auteurs disent le contraire (suspect pour Costantin et Dufour, pour Rolland etc., vénéneux — giftig — pour Ricken, 1913). En ce qui concerne *valida*, M. Barbier dit avec raison (voir *Bull. Soc. myc. de la Côte-d'Or*, 1913): « Cette espèce est si peu distincte de « *spissa*, qu'il est probable que les deux « variétés sont comestibles, *spissa* l'étant « certainement. » Nous avons fait, le 22 juin 1923, un copieux essai de cette espèce, que nous pouvons déclarer excellente et parfaitement comestible. Quant à *ampla*, M. V. Demange en a réhabilité la comestibilité (voir *Ann. Soc. linnéenne de Lyon*, 1919, et *l'Amateur*, 1923): « Comestible « sans blanchiment préalable; espèce vue « et identifiée par MM. Bataille et Dumée « voilà donc une espèce de plus à rayer « de la liste des vénéneuses; et plus loin: « Cette espèce est admise maintenant sur « notre table, nous la mangeons couram- « ment ». La comestibilité, pour nous absolument certaine, de *spissa*, de *valida* et d'*ampla*, renforce notre opinion que nous sommes en présence de simples variétés d'une seule et même espèce collective.

Nous concluons donc qu'*Am. spissa*, *valida* et *ampla* ne sont que des variétés

ou sous-espèces d'une espèce collective comestible, à laquelle il convient de donner le nom de *spissa*, *sensu lato*: proposé par M. Dumée.

Amanita spissa a été confondue avec *Am. pantherina*, espèce vénéneuse.

Nous venons de voir que ce fut le cas de Louis Favre, à Neuchâtel, en 1861; l'erreur de Favre n'est pas funeste, puisque cet auteur donne à la figure de *spissa* le nom de *pantherina* qu'il indique comme vénéneux; elle a pour unique conséquence de jeter le discrédit sur un champignon parfaitement inoffensif.

D'autres erreurs, par contre, commises par des mycologues vulgarisateurs allemands, Michael, Gramberg, Obermeyer etc., et par le Lucernois Rothmayr, sont beaucoup plus graves. Ces auteurs ont dessiné dans leurs ouvrages une des variétés de *spissa*, ou peut-être même *Amanita rubescens*, qu'ils ont appelée *umbrina*, syn. *pantherina*. Ayant constaté que l'espèce prise par eux pour *pantherina* n'était pas vénéneuse — évidemment! — ils en ont conclu que « *pantherina* est comestible, après lui avoir enlevé la cuticule ».

Cette erreur n'est pas près de prendre fin, car les ouvrages de vulgarisation qui la propagent sont très répandus. Une des conséquences de la guerre, a été d'attirer l'attention sur les ressources alimentaires fournies par les champignons; les plus gros efforts ont été faits précisément là où la raréfaction des denrées était la plus grande, soit en Allemagne. Il ne faut pas méconnaître l'effort considérable fait dans ce pays, en pleine guerre et après la guerre, afin de développer la mycophagie. Certains ouvrages de vulgarisation, « Michael, *Führer für Pilzfreunde* » et « Gramberg, *Pilze der Heimat* », ont été tirés à 20,000 et à 10,000 exemplaires, avec l'indication erronée de *pantherina* comestible après avoir enlevé la cuticule (essbar nach Abziehen der Oberhaut). Le redressement de cette erreur se dessine, aussi bien en Suisse allemande qu'en Allemagne, mais il est certain qu'une erreur pareillement propagée aura la vie dure, comme il en est du reste des fameux préjugés contre lesquels les mycologues ont tant à lutter.

Car il est incontestable qu'*Amanita*

pantherina D. C. est vénéneux. A ceux qui, gagnés par la contagion, seraient tentés d'en douter, signalons un nouveau cas d'empoisonnement non mortel d'une famille de 3 personnes, survenu à Winterthur le 8 septembre 1921, cas dûment contrôlé par un médecin mycologue: M. le Dr. F. Thellung. Ce cas concerne précisément un amateur qui, sur la foi de l'ouvrage de Rothmayr, avait consciencieusement pelé ses champignons, lesquels étaient *Am. pantherina* et non *spissa* (voir Prof. Dr. Hans Schinz, *Bull. Soc. Sciences nat. de Zürich*, 1922).

Am. spissa, espèce collective, étant comestible et *Am. pantherina* étant vénéneux, il importe de bien distinguer ces deux espèces. Voici, d'accord avec M. E. Gilbert, l'aimable spécialiste en Amanites, les différences essentielles, dont l'ensemble permettra de les reconnaître.

Am. spissa.

Espèce plus robuste et plus massive.

Chapeau *non strié*, parfois vaguement striolé à la fin, mais *jamais dès l'origine*. Mouchetures du chapeau généralement étendues, membraneuses, déchiquetées.

Pied blanchâtre-grisâtre, généralement épais et trapu, toujours squameux, plein puis farci.

Bulbe non marginé, s'atténuant insensiblement jusqu'au pied, souvent radicaux; débris de la volve non en forme d'épais bourrelets annulaires.

Anneau très ample, toujours finement strié jusqu'au haut du pied.

Spores plus petites $8-10 \times 5-7 \frac{1}{2} \mu$.

Am. pantherina.

Espèce plutôt grêle.

Chapeau nettement *strié dès l'origine*, cannelé à la fin. Mouchetures généralement plus petites, plus nombreuses, plus serrées, blanches et *globuleuses* (caractère important et commode, car les verrues manquent rarement).

Pied restant blanc, généralement assez grêle, élancé, subcylindrique, farci d'une moelle soyeuse, puis creux.

Bulbe globuleux, plus ou moins marginé, à marge plus saillante, surmonté de bourrelets annulaires membraneux, souvent en forme d'hélice (bourrelets de la base du pied tout à fait caractéristiques, pouvant cependant disparaître chez l'adulte en raison de causes accidentelles).

Anneau moins ample, souvent fugace, moins nettement strié jusqu'au haut du pied.

Spores plus grandes $10-12 \times 7-9 \mu$.

Spitzhütiger, weisser Knollenblätterpilz.

Amanita virosa (Fr.) Qué.

Von Emil Nüesch, St. Gallen.

Seit dem elfjährigen Bestehen der Amtlichen Pilzkontrolle in St. Gallen sind mir noch nie so viele Knollenblätterpilze vorgewiesen worden, wie dieses Jahr. Es gibt bekanntlich verschiedene Arten Knollenblätterpilze. Nach meiner Erfahrung ist *Amanita virosa* Fr. wenigstens in der Ostschweiz unter dieser, der lebensgefährlichen Giftigkeit wegen verschrieenen Pilzgruppe die seltenste Art. Ich habe den *spitzhütigen, weissen Knollenblätterpilz* (*Amanita virosa* Fr.) im Laufe der Jahre hie und da zu Gesichte bekommen. Auf Wunsch des Herrn Dr. Thellung in Winterthur, Präsident der wissenschaftlichen Kommission des S. V. f. P., erfolgt hier eine Beschreibung dieser Spezies auf Grund meiner eigenen Beobachtungen:

Hut 6—10 cm breit, weiss, Mitte mitunter schwach gelblich-grau, glatt, kahl, feucht klebrig, trocken etwas glänzend und satiniert erscheinend, anfangs kegelförmig, dann kegelförmig-glockig, schliesslich glockig ausgebreitet, Mitte nicht niedergedrückt, Rand mitunter regelmässig, öfter mehr oder weniger unregelmässig, geschweift, sogar gelappt gebuchtet, nicht selten von häutigen Resten des Velum parziale behangen, dessen übriger Teil die Stielmanschette bildet; fleischig.

Ueberreste der *allgemeinen* Hülle (Velum universale) habe ich *auf dem Hute* ein einziges Mal beobachten können, dagegen tritt diese als Scheide der Stielbasis auffällig in Erscheinung.

Fleisch weiss.